

# **KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2**

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2

Autres moyens d'identification

Sans objet

Utilisation recommandée

Intermédiaire

Restrictions d'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Aucune information sur la dilution fournie.

Société Ecolab Inc.

370 N. Wabasha Street

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

d'urgence

Numéro de téléphone en cas : 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 01/27/2015

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### Classification SGH

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4 Corrosion de la peau : Catégorie 1A Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

Toxicité systémique sur un

organe cible précis exposition unique

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

# Élément étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Déclarations sur les risques : Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

> Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/

un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

912646 1/9

# **KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2**

(ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### **Entreposage:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

#### Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

### **SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Substance pure/mélange : Mélange

Nom ChimiqueNo. CASConcentration (%)métasilicate de disodium6834-92-030 - 60chlorure de calcium10043-52-45 - 10Sels inorganiques11138-49-11 - 5

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation

: Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins

: Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

# **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

912646 2 / 9

# KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2

l'environnement immédiat.

Movens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxvdes de soufre Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

confinement et le nettoyage

Méthodes et matières pour le : Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés

pour l'élimination.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se

laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions de stockage sures : Ne pas entreposer près des acides. Tenir hors de portée des enfants.

Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

: 0 °C à 50 °C Température d'entreposage

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air Mesures d'ordre technique

912646 3/9

# **KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2**

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

# **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou

danger d'éclaboussure.

# SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : opaque, blanc
Odeur : sans odeur
pH : 10.0 - 12.0, 1 %

Point d'éclair : Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Limite d'explosivité. : Donnée non disponible

supérieure .

superieure

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.75 - 0.95

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage (n- : Donnée non disponible

912646 4 / 9

# **KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2**

octanol/eau)

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique

Viscosité, cinématique

Propriétés explosives

: Donnée non disponible: Donnée non disponible: Donnée non disponible: Donnée non disponible

Propriétés comburantes poids moléculaire

: Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Matières organiques

Acides Bases Métaux

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

# **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

# Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du

nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

# Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

912646 5 / 9

# KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

**Toxicité** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 1,271 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible Corrosion et/ou irritation de la : Donnée non disponible

peau

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction Donnée non disponible Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : Sels inorganiques

4 h CL50 Rat: > 1 mg/l

Composants

Toxicité cutanée aiguë : chlorure de calcium

DL50 Lapin: > 5,000 mg/kg

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

Toxicité pour les algues

aquatiques

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : métasilicate de disodium

96 h CL50 Poissons: 210 mg/l

912646 6/9

# KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2

chlorure de calcium

96 h CL50 Poissons: 4,630 mg/l

### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

# **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

### **Transport terrestre (DOT)**

No. UN : 3262

Description des : Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s.

marchandises

(métasilicate de disodium)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Dangereux pour : non

l'environnement

**Transport maritime** 

(IMDG/IMO)

No. UN : 3262

Description des : CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

marchandises

(métasilicate de disodium)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Polluant marin : non

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

912646 7 / 9

# **KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2**

### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux

exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

### California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

### Inventaire des États-Unis TSCA :

Dans l'inventaire TSCA

### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

### Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

### Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

### Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

### Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :

non établi(e)

# Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

non établi(e)

### Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

### Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

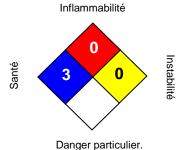
non établi(e)

# SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

912646 8 / 9

# KISEKI NP POWDER PREMIX GG 2

### NFPA:



### HMIS III:

SANTE	3
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, \* = Chronique

Date d'émission : 01/27/2015

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

912646 9 / 9